

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires de 2019**

Par : Enerkem

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉCOFISCALITÉ

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour renforcer l'environnement et la compétitivité de l'économie et favorise des règles de jeu équitables pour le secteur des biocarburants de seconde génération en lui donnant accès à la déduction pour amortissement accéléré et au mécanisme d'actions accréditatives actuellement à la disposition des producteurs de « gaz de gazéification ». Le gouvernement du Canada pourrait y parvenir en supprimant par exemple l'exclusion du gaz de gazéification « qui est converti en biocarburants liquides ou en produits chimiques » en vertu de l'article 43.1 de la catégorie 43.1, ou en élargissant les déductions pour amortissement associées aux énergies renouvelables pour inclure les biocarburants avancés.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour renforcer l'environnement et la compétitivité de l'économie en exonérant l'éthanol de seconde génération de la taxe d'accise fédérale sur les carburants. Le gaz naturel profite actuellement de cette exonération s'il est utilisé comme carburant de remplacement, comme l'éthanol à base de céréales par le passé.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour renforcer l'environnement et la compétitivité de l'économie en restructurant le système d'actions accréditatives afin d'englober le secteur des technologies propres.

ACCÉLÉRATION DE L'ATTRIBUTION DE CAPITAUX POUR LES PROJETS DE TECHNOLOGIES PROPRES À IMPACT ÉLEVÉ

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour accélérer et optimiser la prestation des programmes actuels de technologies propres, y compris les fonds alloués à Exportation et développement Canada (EDC), à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) (Fonds stratégique pour l'innovation). Il faudrait allouer plus de ressources à l'appui de la prestation de ces programmes. Malgré l'attribution d'un montant combiné de 2,3 milliards de dollars aux programmes de technologies propres depuis le budget de 2017, des montants limités sont attribués aux projets. Le Canada doit accélérer le rythme, améliorer sa compétitivité et accroître sa part de marché dans le secteur mondial des technologies propres.



L'honorable Wayne Easter
Président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Enerkem vous remercie de lui donner l'occasion de participer aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget de 2019.

La technologie propre brevetée d'Enerkem génère une gamme croissante de carburants et de produits chimiques à faible teneur en carbone à partir de déchets non recyclables. Comme nous l'avons déjà mentionné, Enerkem appuie la détermination du gouvernement du Canada à exploiter les avantages naturels du pays en matière de technologies propres, comme sa capacité de recherche, une main-d'œuvre composée d'ingénieurs et de gens de métiers qualifiés et sa capacité de fabrication, afin de promouvoir une économie nationale prospère qui se classera parmi les chefs de file mondiaux sur le plan de la création d'emplois, de l'investissement, de l'exportation et de la diversification des marchés pour le commerce. Il ne faut pas s'étonner que nos 200 employés qualifiés au Québec et en Alberta poursuivent les mêmes objectifs, tout comme notre réseau de fournisseurs canadiens d'équipement manufacturé spécialisé. Nous nous dirigeons vers la réalisation de nos objectifs au moyen de partenariats intelligents et d'investissements du secteur privé de 600 millions de dollars.

Notre installation novatrice d'Edmonton est la première au monde à produire des biocarburants et des produits chimiques de pointe à partir de déchets solides municipaux non recyclables, et nous prenons appui sur cette innovation locale pour développer et construire une nouvelle installation de bioraffinage avancé à Varennes, au Québec. Nous prenons également de l'expansion sur le marché mondial grâce à la construction d'une nouvelle installation à Rotterdam en partenariat avec AkzoNobel, Air Liquide et le port de Rotterdam, et d'une usine près de Minneapolis, au Minnesota, en partenariat avec SKB Environmental, en plus de plusieurs autres projets ailleurs dans le monde, comme la Chine.

Nous saluons le travail du Carrefour de la croissance propre, qui appuie de façon efficace et proactive le secteur des technologies propres et permet le déploiement des technologies propres à grande échelle au Canada. Malheureusement, en dépit des progrès réalisés et de la volonté politique au Canada pour la croissance des technologies propres et des investissements essentiels en immobilisation, le gouvernement du Canada ne débloque pas les fonds assez rapidement pour permettre à notre secteur de tirer parti des débouchés et de demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale. De plus, le gouvernement ne parvient pas non plus à tirer parti des possibilités à court terme ni à éliminer les obstacles à la production et à l'utilisation de biocarburants de seconde génération, contrairement aux concurrents du Canada à l'échelle mondiale. Nos recommandations peuvent aider le Canada à rattraper le marché mondial et à tirer les avantages économiques et environnementaux.

RECOMMANDATIONS

Accroître l'admissibilité à la déduction pour amortissement accéléré pour l'énergie propre afin d'instaurer des conditions de concurrence similaires

Pour faire en sorte que son secteur des technologies propres atteigne son plein potentiel d'avantages économiques et environnementaux, le gouvernement du Canada doit favoriser des règles de jeu équitables. À l'heure actuelle, des sociétés comme Enerkem se trouvent dans une position désavantageuse par rapport aux autres sociétés du secteur de l'énergie propre, y compris celles qui produisent du « gaz de gazéification » pour la production d'électricité, pour ce qui est de l'accès à la déduction pour amortissement accéléré (DAA) et au mécanisme connexe d'actions accréditatives, qui sont tous deux à la disposition des producteurs d'énergie renouvelable.

La DAA vise le matériel de production d'énergie propre et de conservation d'énergie, y compris le matériel pour la gazéification des déchets. Cette mesure incite les entreprises à investir dans la production d'énergie propre et le matériel d'amélioration de l'efficacité énergétique en offrant un taux de DAA de 50 % selon la méthode de l'amortissement dégressif. Comme il a été mentionné précédemment, la DAA donne également accès à un mécanisme d'actions accréditatives qui permet aux entreprises admissibles de transférer à leurs investisseurs certaines dépenses liées à l'élaboration de projets d'énergie renouvelable – dépenses qui correspondent à la définition de frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada (FEREEC) – qui peuvent ensuite les appliquer pour réduire leur revenu imposable. En stimulant l'investissement du secteur privé dans le domaine de l'énergie renouvelable, ce mécanisme fiscal aide le Canada à atteindre ses objectifs en matière de croissance et de diversification de l'économie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Grâce aux mesures prises à l'égard de la DAA, des entreprises comme Enerkem pourraient voir l'investissement privé stimulé de la même façon et contribuer aux objectifs du Canada en matière d'économie et d'environnement, si ce n'était de l'exclusion spécifique des biocarburants (carburants à faible teneur en carbone).

En effet, le principal matériel utilisé dans les procédés industriels d'Enerkem pour la préparation des combustibles résiduels et pour la production, le nettoyage et le conditionnement du gaz de gazéification serait admissible à la DAA en vertu du sous-alinéa xvi de la catégorie 43.1 lorsque le gaz de gazéification « qui est converti en biocarburants liquides ou en produits chimiques » n'en est pas expressément exclu. Ce matériel est actuellement admissible s'il est utilisé pour produire de l'électricité, ce qui pourrait être le cas à l'une des installations d'Enerkem. Toutefois, l'un des aspects uniques et avantageux de la technologie d'Enerkem concerne sa capacité à produire un gaz ultra-propre qui peut être converti en produits propres de valeur plus élevée, comme les biocarburants et les produits chimiques écologiques. Selon Ressources naturelles Canada, les biocarburants de seconde génération réduisent les émissions de GES de 60 à 90 % en remplaçant l'essence et en réduisant les rejets de méthane émis par les sites d'enfouissement. Enerkem ne devrait pas être pénalisée si elle décide de convertir son gaz de gazéification en biocarburants ou en produits chimiques, ce qui, au même titre que la production d'énergie renouvelable stationnaire, contribue à réduire les émissions de GES et l'utilisation de combustibles fossiles.

De plus, d'autres types de matériel semblables pour la transformation de déchets et de résidus en combustibles sont admissibles, notamment :

- le matériel utilisé pour recueillir le gaz d'enfouissement (sous-alinéa viii de la catégorie 43.1);
- le matériel utilisé pour la conversion de déchets de bois ou de résidus végétaux en bio-huile, si celle-ci est utilisée principalement pour produire de la chaleur utilisée directement dans un procédé industriel ou une serre, pour produire de l'électricité ou pour produire de l'électricité et de la chaleur (sous-alinéa xi de la catégorie 43.1);
- le matériel utilisé pour produire et emmagasiner du biogaz (sous-alinéa xiii de la catégorie 43.1).

Les biocarburants de seconde génération, en raison du moment du déploiement commercial, n'ont pas tiré parti des programmes et des mesures incitatives mis en place pour l'industrie des biocarburants conventionnels. Cela ne veut pas dire toutefois que les politiques publiques ne doivent pas être adaptées pour permettre aux Canadiens de tirer le maximum des avantages économiques et environnementaux de ce secteur en émergence dans le monde entier. Par exemple, les États-Unis ont créé une déduction pour amortissement sur les installations de biocarburants celluloseux afin de stimuler l'investissement du secteur privé dans le secteur des biocarburants avancés.

Exonérer l'éthanol de seconde génération de la taxe d'accise fédérale sur les carburants

Pour réaliser le plein potentiel économique et environnemental du secteur canadien des technologies propres, il est temps que le gouvernement du Canada exempte les biocarburants avancés (de seconde génération), comme l'éthanol avancé, de la taxe d'accise fédérale sur les carburants.

À l'heure actuelle, la taxe d'accise fédérale sur l'essence s'élève à 0,10 \$ du litre. Une exonération de la taxe fédérale d'accise sur les biocarburants de seconde génération transférerait la valeur de la taxe d'accise au producteur de biocarburants afin d'améliorer la compétitivité des biocarburants de seconde génération et de favoriser des règles de jeu équitables avec les autres carburants de remplacement.

Les biocarburants conventionnels, comme l'éthanol à base de céréales, ont tiré parti de cette mesure incitative jusqu'en 2008, et le gaz naturel en bénéficie actuellement, s'il est utilisé comme carburant de transport. Les usines de biocarburants de seconde génération n'ont jamais bénéficié de ces mesures incitatives. En ajustant la portée de l'exonération, cette mesure effective contribuerait à attirer des investissements du secteur privé tout en rehaussant aussi la compétitivité de l'industrie canadienne des biocarburants de seconde génération (y compris l'éthanol de seconde génération) face aux États-Unis et à l'Europe. La mesure contribuerait directement à rendre le secteur des transports du Canada plus écologique et aiderait le pays à se positionner en vue d'une économie en transition. Elle viendrait étayer l'actuel *Règlement sur les carburants renouvelables* et cadre avec la vision proposée par le gouvernement, soit de mettre également en œuvre une norme sur les carburants propres. La taxation des carburants renouvelables est une mesure stratégique qui va à l'encontre des objectifs du gouvernement de rendre plus écologique le secteur des transports et de lutter contre les changements climatiques.

L'exemption des biocarburants de seconde génération, qui, en moyenne, permettent de réduire les émissions de GES de 60 à 90 %, de la taxe stimulerait l'investissement et aiderait à couvrir les dépenses

d'immobilisations plus élevées liées à cette technologie novatrice et aux installations révolutionnaires. Un large éventail d'avantages économiques et environnementaux pour le Canada découleraient directement de ce changement.

Moderniser l'infrastructure financière pour créer un système canadien d'actions accréditatives pour les technologies propres

Le gouvernement du Canada a une occasion unique d'innover par l'intermédiaire de son système d'actions accréditatives, qui profite actuellement aux industries pétrolière, gazière et minière. Les risques associés au développement de l'innovation de transformation des technologies propres sont comparables à ceux de l'exploration. Le gouvernement doit envisager de faciliter l'accès aux capitaux des Canadiens fortunés qui sont actuellement consacrés au secteur mature des ressources plutôt qu'à notre secteur d'innovation propre en pleine croissance, prêt pour la commercialisation. Cette mesure enverrait un signal clair aux investisseurs et favoriserait le passage d'une économie axée sur les ressources à une économie principalement fondée sur l'innovation.

Accélération de l'attribution de capitaux pour les projets de technologies propres à impact élevé

Comme il est indiqué ci-dessus, Enerkem se réjouit des importantes annonces d'investissement dans les précédents budgets fédéraux. Cependant, nous estimons que nous devons une nouvelle fois affirmer que la compétitivité du Canada ne pourra être renforcée tant que le gouvernement du Canada ne met pas ces fonds à la disposition du secteur national des technologies propres afin d'accélérer la croissance. Plus concrètement, le gouvernement du Canada doit accélérer et optimiser la prestation des programmes actuels de technologies propres, y compris les fonds alloués à EDC, à la BDC et ISDE (Fonds stratégique pour l'innovation). La disponibilité de ces fonds pour les projets est impérieusement nécessaire si le Canada souhaite s'assurer que le potentiel associé à l'avantage du pays dans les technologies propres n'est pas gâché avant même d'avoir pu être réalisé. Plus vite ces capitaux peuvent être mis à la disposition des firmes présentant une analyse de rentabilisation écologique à forte croissance, plus vite le secteur des technologies propres pourra stimuler la compétitivité du pays sur la scène internationale.

Conclusion

Les progrès technologiques d'Enerkem constituent une réussite canadienne dans le domaine des technologies propres et sont le fruit de plus de 10 ans d'efforts soutenus visant à mettre notre technologie à niveau et à construire la première installation de transformation de déchets en carburants à faible teneur en carbone au monde. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de développer des installations commerciales de production d'énergie renouvelable pour le secteur des transports et des produits chimiques à faible teneur en carbone au Canada, aux États-Unis et à l'étranger. Toutefois, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures pour s'assurer que les politiques et les programmes fiscaux appuient le secteur des technologies propres, et que des efforts sont déployés pour assurer l'essor du secteur émergent et en pleine croissance des biocarburants de seconde génération. La prochaine étape immédiate pour le gouvernement doit consister à s'assurer que les fonds qui ont été affectés à l'infrastructure verte, à l'innovation et à la technologie propre sont accessibles en temps opportun aux entreprises privées caressant des projets commerciaux de technologies vertes novateurs,

et à compléter ces fonds par des mécanismes fiscaux appropriés pour attirer les capitaux privés. Les Canadiens méritent de bénéficier des réductions des émissions de GES et des retombées économiques que peut générer le secteur en pleine croissance des biocarburants et des produits biochimiques.